

# Les séquences

- 1- Le bassin d'Aix
- 2- La haute vallée de l'Arc
- 3- Le bassin de St Maximun
- 4- Le plateau de l'Issole
- 5- La vallée de l'Huveaune
- 6- Les bassins Sud Ste Baume
- 7- La vallée du Gapeau
- 8 - Le Sillon Permien Cuers

- 9- La plaine des Maures
- 10- La vallée de l'Argens
- 11 - la vallée du Reyau
- 12- La vallée de la Siagne
- 13- les collines de Grasse
- 14- La vallée du Var

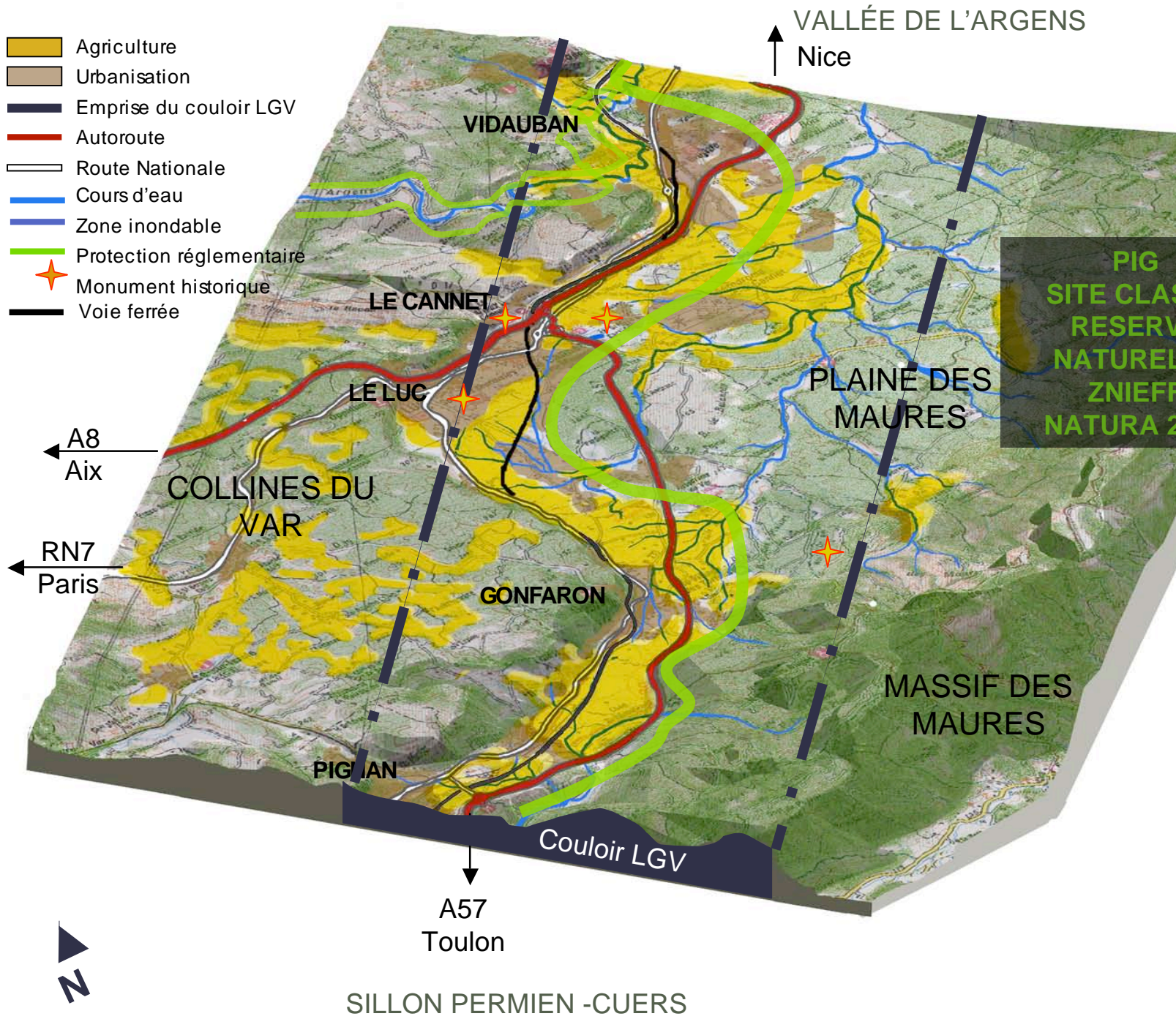




Les pins parasol du bois du Roucan : « la petite Afrique » de la plaine des Maures



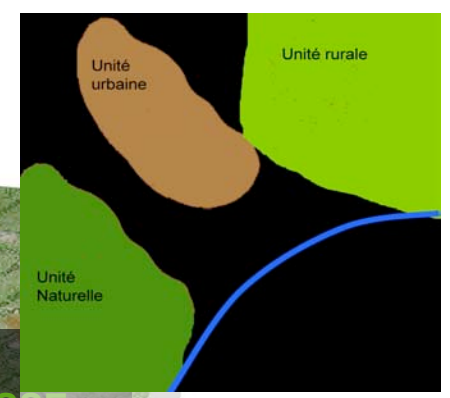
Vue du Cannel, les infrastructures préserve les unités agricoles et naturelles encore intègres de la plaine des Maures



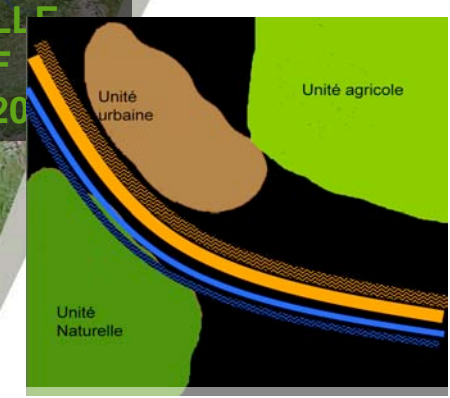
- Agriculture
- Urbanisation
- Emprise du couloir LGV
- Autoroute
- Route Nationale
- Cours d'eau
- Zone inondable
- Protection réglementaire
- Monument historique
- Voie ferrée

VALLÉE DE L'ARGENS  
Nice

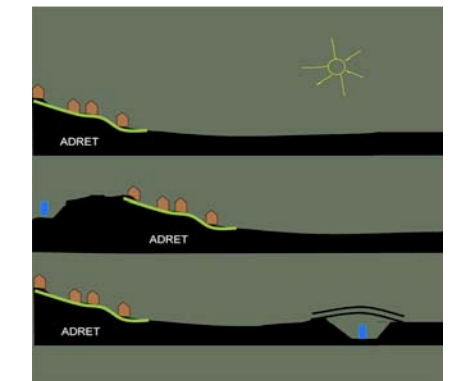
PIG  
SITE CLASSÉ  
RESERVE  
NATURELLE  
ZNIEFF  
NATURA 2000



PROTECTION DES UNITES



JUMELAGE D'INFRASTRUCTURES



PROTECTION DES HABITATIONS

A8  
Aix

RN7  
Paris

A57  
Toulon



SILLON PERMIEN - CUERS

Couloir LGV

COLLINES DU VAR

GONFARON

PLAINE DES MAURES

MASSIF DES MAURES

PIGIAN

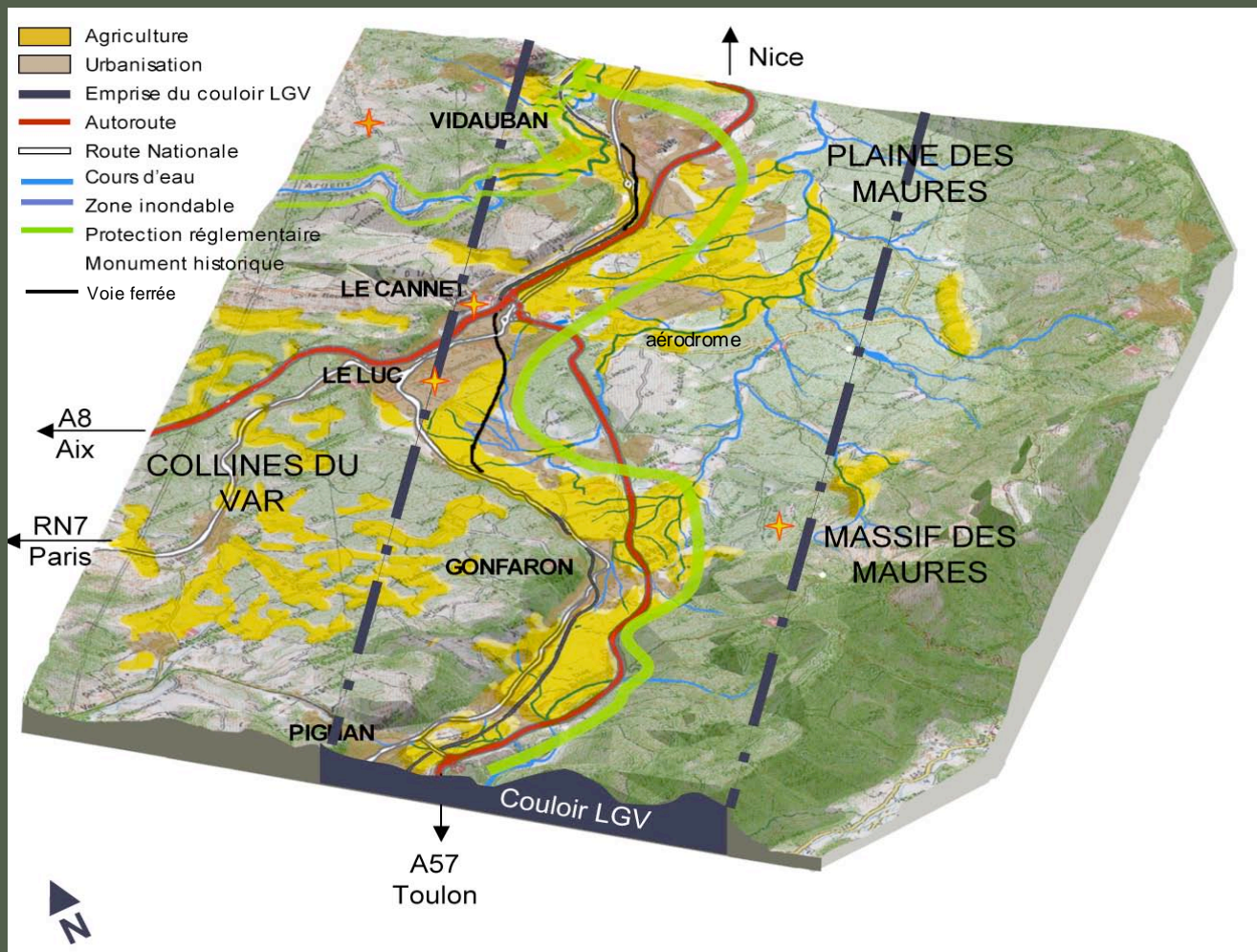
VIDAUBAN

LE CANNET

LE LUC



# 9 - LA PLAINE DES MAURES



La plaine naturelle du bois du Roucan



Chênes lièges



## Les contraintes :

- L'unité de la plaine des Maures - PIG, site classé, Natura 2000, ZICO ,ZNIEFF, projet de réserve.
- Les cours d'eau et les zones humides (contrat de rivière, champ d'inondation)
- les unités d'exploitations viticoles (AOC) et de vergers.
- La présence des infrastructures structurantes et de l'urbanisation

## Les projets

- recentrer l'urbanisation - 3 extensions de ZA
- Valorisation de l'agriculture
- Développement de tourisme doux (« maison du cheval »)
- Un nouvel échangeur autoroutier est prévu au Luc

## Les enjeux :

- Protection des unités
- Jumelage d'infrastructures
- Protections des espaces habités